

LES AFFAIRES URBAINES

LA HAUSSE DU LOYER DES TERRES DE L'ÉTAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande l'autorisation de présenter une motion portant sur une affaire importante et urgente, notamment pour ma propre circonscription et pour toute la zone longeant le canal Rideau, d'Ottawa à Kingston. Vu la décision du gouvernement d'imposer une hausse de loyer allant jusqu'à 800 p. 100 à tous ceux qui possèdent une villa sur les terres de l'État riveraines du canal, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que, devant les hausses de loyer tout à fait injustifiées, allant jusqu'à 800 p. 100, imposées par le gouvernement aux propriétaires de villas le long du canal, la Chambre considère cette décision tout à fait irrationnelle, insensée, injuste et inflationniste et demande au ministre concerné, en l'occurrence le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'ordonner immédiatement à ses fonctionnaires de mettre fin à ces augmentations et de réétudier la situation, afin de ne fixer que des hausses équitables pour tous les intéressés.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement; elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE DE L'ASSISTANCE POUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente qui réclame une attention immédiate.

Étant donné le fait que l'industrie du bois: les scieries, la coupe et la finition du bois, est fortement ralentie actuellement dans son activité à cause de la situation économique, et étant donné que l'industrie du bois du Nord-Ouest du Québec est plus particulièrement touchée par cette situation, et que des centaines de travailleurs sont privés de leur gagne-pain, je propose, appuyé par le député de Lotbinière (M. Fortin):

Que cette Chambre enjoigne au ministre de l'Expansion économique régionale d'étudier dans les plus brefs délais la possibilité d'aider l'industrie du bois au moyen de subventions ou d'autres mesures appropriées, afin d'aider cette industrie et les milliers de travailleurs qui en vivent à surmonter la présente période de crise qui sévit dans l'industrie du bois.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

Questions orales

[Traduction]

RADIO-CANADA

LA DÉSAPPROBATION DE L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE «TEN LOST YEARS»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente et d'une nécessité pressante pour le Canada. Étant donné que l'émission télévisée *Ten Lost Years* présentée le dimanche 2 février à Radio-Canada a suscité des critiques de la part du public et comme les émissions de Radio-Canada font un usage croissant de paroles obscènes et tendent à décrire les Canadiens comme un peuple obsédé par l'obscénité, la vulgarité, la violence et la sexualité, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. Carter):

Que la Chambre condamne officiellement la poursuite des émissions de Radio-Canada qui tendent à détruire la trame morale de notre société et sont une insulte à l'intelligence des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion qui, étant proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1420)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU TEXTE DE CERTAINS ACCORDS INTERNATIONAUX

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, le texte de certains accords internationaux actuellement en vigueur pour le Canada.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME COLLECTIF DE RESTRICTIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances vers qui tous les esprits se tournent aujourd'hui vu la grève d'un grand nombre de fonctionnaires. Je demanderais au ministre s'il tarde à nous faire un rapport sur le progrès de ses efforts pour en venir à un consensus avec les principaux secteurs de l'économie parce qu'il reconnaît maintenant le bien-fondé de l'avis exprimé par l'un des conseillers économiques du premier ministre, soit qu'il est maintenant trop tard pour qu'un programme de modération collective soit efficace?